

BASSINS VERSANTS DE L'HORN GUILLEC KERALLE

Bulletin agricole - Février 2026



ZONE SOUMISE A CONTRAINTE ENVIRONNEMENTALE : HORN GUILLEC

Rappel des échéances

Dans les bassins versant « Algues Vertes », le contexte réglementaire s'est renforcé depuis 2022 avec l'arrivée d'un **arrêté préfectoral « ZSCE »** (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) **mis en place par l'Etat** sur l'ensemble des baies algues vertes de Bretagne dont la baie de l'Horn et du Guillec.



La phase volontaire de cet arrêté s'est terminée le 12/09/2025.

On entre à présent dans la phase d'évaluation par l'Etat.

Selon votre situation, rapprochez vous sans attendre de votre conseiller et/ou remontez vous-même les éléments attendus aux services de l'Etat.

VOLET	Qui transmet ?	Quels documents ?	Echéances ?
FERTILISATION	Exploitations concernées par un conseil renforcé azote	Bilan des actions mises en œuvre	15/03/2026
	Syndicat Mixte de l'Horn (SMH) (Exploitations du BV Horn Guillec)	Liste des exploitations engagées dans l'action ETAP'N en 2025	15/04/2026
HERBE ET PATURAGE	Exploitations pâturantes sur le BV Horn Guillec	Indicateur de pression de pâturage (du 1er septembre 2024 au 31 août 2025)	15/03/2026
COUVERTURE DES SOLS	Toutes les exploitations du BV Horn Guillec (sauf PSE Horn amont)	Indicateur couverture des sols sur les parcelles du BV Horn Guillec du 15 juillet 2025 au 28 février 2026.	15/04/2026
	Syndicat Mixte de l'Horn (SMH) (Exploitations du PSE Horn Amont)	Justificatif de l'atteinte du seuil minimal de paiement de l'indicateur du PSE.	15/04/2026
RENATURATION AMENAGEMENT CEINTURE BAS FOND	Exploitation avec parcelles ciblées prioritaires sur le BV Horn Guillec	Réalisation des travaux d'aménagements selon l'attestation d'engagement signée entre le SMH et l'exploitation	Travaux à réaliser dans les 2 ans suite à la signature

Venez calculez votre indicateur de couverture en TD !



Le syndicat Mixte de l'Horn avec l'appui de la chambre d'agriculture vous propose un TD collectif pour vous aider à calculer votre indicateur couverture des sols sur la période du 15/07/2025 au 28/02/2026.

Comme présenté en page précédente, dans le cadre de la ZSCE, cet indicateur est à remonter auprès de la DDTM avant le 15 avril 2026, celle-ci évaluera ensuite l'atteinte des objectifs du volet couverture du sol de chaque exploitation avant un possible passage en réglementaire.

La présence d'un agent de la DDTM sera sollicitée pour répondre à vos questions sur cet indicateur.

Contact et inscription auprès du SMH :

Armel GENTIEU 02 98 69 51 95 agricole@smhorn.fr

Inscrivez vous !

Le 12 mars après midi

Le TD se tiendra à partir de 14H dans les locaux du Syndicat Mixte de l'Horn.

Inscrivez vous sans attendre auprès du SMH

Et pensez à vous munir :

- d'un ordinateur portable (indispensable)
- avec une version récente du logiciel excel ou libre office calc (logiciel gratuit)
- des informations nécessaires des dernières campagnes culturales pour le calcul de l'indicateur (date de semis, de récolte de vos cultures et de destruction des couverts).

Volet renaturation : point d'avancement

Sur le volet renaturation, visant la protection des cours d'eau, l'objectif est de ceinturer les zones humides par des talus ou des bandes enherbées dans les zones prioritaires définies par la DDTM.

Depuis fin 2025 les engagements sont terminés mais les travaux se poursuivent !

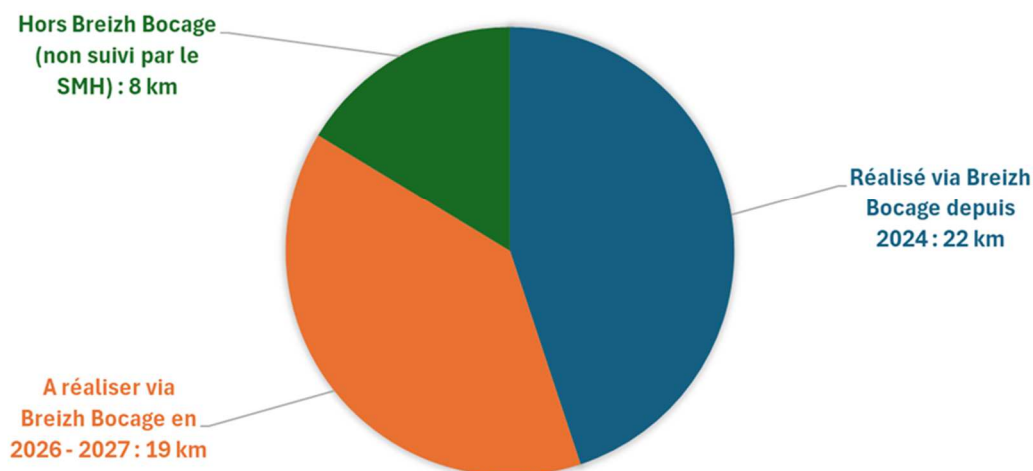
En tout ce sont plus de 49 km d'aménagement qui ont été validés entre les agriculteurs et le Syndicat Mixte de l'Horn, dont 41 km de talus qui sont ou seront réalisés et financés via le programme Breizh Bocage.

Déjà plus de 22 km de talus ont été réalisés dans ce cadre et 19 km reste à faire sur 2026-2027. Les 8 km restant sont réalisés en dehors du programme et sont soit des bandes enherbées soit des talus hors Breizh Bocage, ces travaux ne sont donc pas suivis par le SMH.

**22 km
de talus
déjà réalisés via
Breizh bocage !!**

19 autres à venir
sur 2026-2027

Linéaire de ceintures de bas fond prévues dans le cadre de la ZSCE (km)



Vos contacts au SMH :

Pierre HERTAULT 02 98 69 57 91 et Clara OLLIVIER 02 98 69 59 99

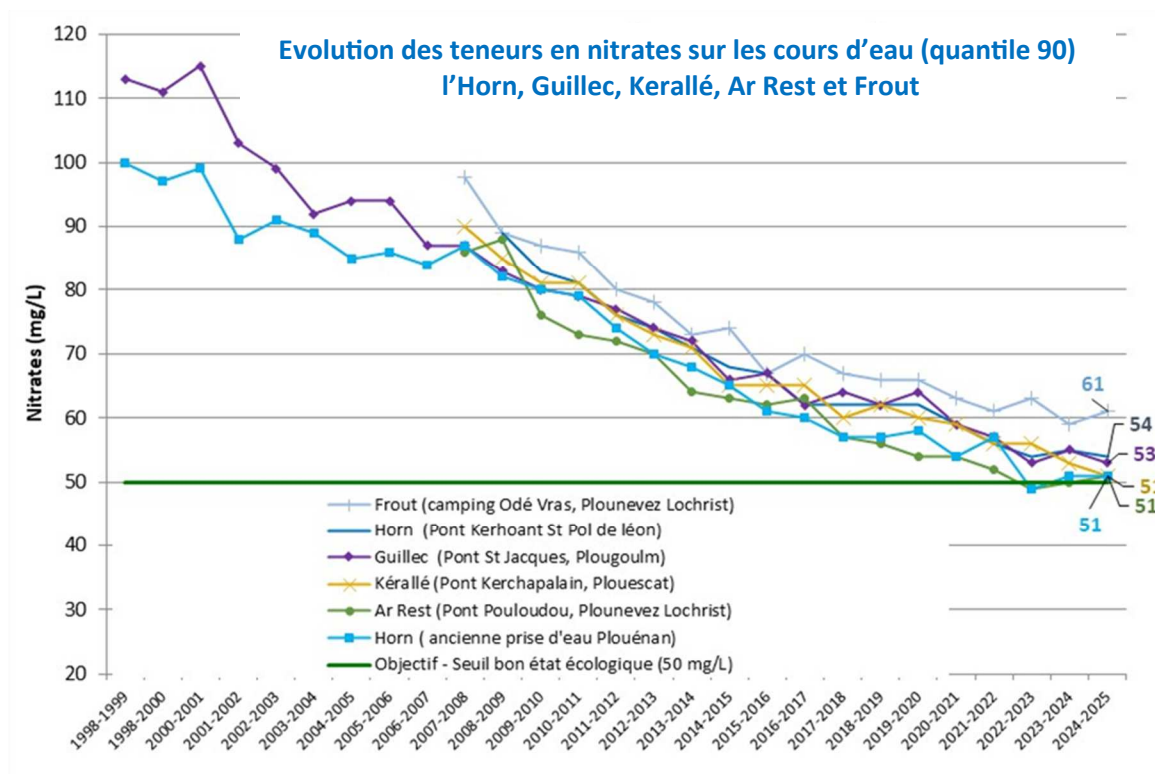
QUALITÉ DE L'EAU : LES DERNIERS RÉSULTATS

Focus sur les nitrates

Depuis l'année hydrologique 2022-2023 les concentrations en nitrates sont relativement stables dans les cours d'eau.

Les quantiles 90 oscillent entre 51 mg/l pour l'ancienne prise d'eau de l'Horn à 61mg/l pour le ruisseau du Frouit en 2024-2025.

Cet indicateur, correspond à la valeur maximale des concentrations en nitrates mesurées sur une année, déduction faite des 10% les plus élevées.

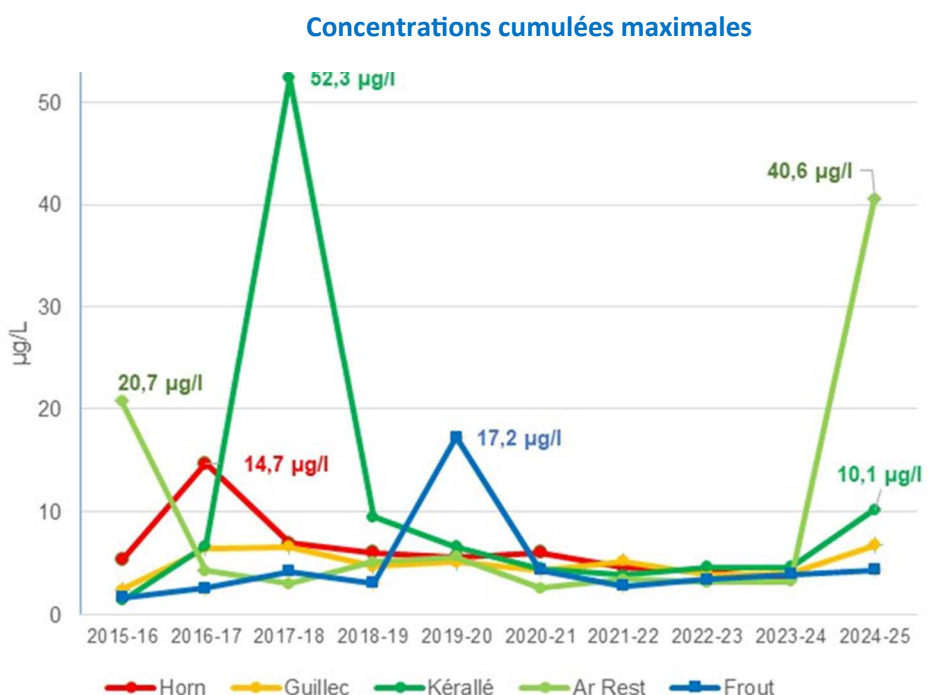


Focus sur les phytosanitaires

Concernant les pesticides, en 2025 on a observé une **augmentation des concentrations dans les cours d'eau** avec notamment **des pics de pesticides** retrouvés dans les **rivières de l'Ar Rest et du Kerallé**.

Le graphique illustre les valeurs maximales cumulées mesurées dans chaque année depuis 2015 sur les cours d'eau de l'Horn, du Guillec, du Kerallé, de l'Ar Rest et du Frouit.

On observe des valeurs très au dessus de la **norme de 0.5 microgrammes/l.** toutes molécules confondues



RÉSEAU LIN : ESSAI TRANSFORMÉ !

Depuis 2 ans, le Syndicat Mixte de l'Horn, et plusieurs autres acteurs « bassins-versants » ont financés la mise en place d'un réseau de parcelles de lin.

Cette action menée en partenariat avec Bretagne Lin et Teillage de Bretagne visait à pallier l'absence de « Bulletin de Santé » sur la culture en Bretagne. Elle a également été l'occasion d'acquérir des références Bretonnes en matière de fertilisation de la culture.

Au regard du développement des surfaces bretonnes, en 2026, ce suivi sera mis en place dans le cadre du BSV dont les bulletins sont accessibles à tous les agriculteurs et techniciens. En complément, en partenariat avec la Communauté de Communes de Lesneven Côtes des Légendes, le Syndicat Mixte de l'Horn et la Chambre mettront en place une plateforme permettant d'observer l'efficacité de différents biocontrôles.

Contact :

Chambre d'Agriculture Cécile GOUPILLE 06 73 66 57 20

A suivre donc :



Le bilan du réseau 2025 ainsi que les résultats de teillage des parcelles du réseau 2024 seront bientôt disponibles.

Un bulletin de synthèse sera diffusé à tous les producteurs de lin et leur techniciens. Il sera également accessible sur le site du SMH

Des bulletins d'information sur la situation sanitaire de la culture via le BSV

Un rendez-vous sur la parcelle d'essai consacrée aux biocontrôles.

FERTILISATION DES LEGUMES : NOUVEAU GUIDE

Ce guide pratique de la fertilisation des légumes frais de plein champ vous offre une mise à jour des références issues du terrain.

Il intègre notamment les informations relatives aux nouvelles grilles de calcul de la fertilisation élaborées grâce aux références acquises par les conseils ETAP N réalisés sur le territoire du Syndicat Mixte de l'Horn.

Contact :

Chambre d'Agriculture de Saint Pol de Léon 02 98 69 17 46



ACTIONS A VENIR

Dans le cadre du programme d'animation agricole plusieurs actions sont d'ores et déjà programmées en 2026 :

- Le TD indicateur de couverture des sols et la plateforme de biocontrôles sur lin évoqués ci avant.
- Le bilan de l'expérimentation mené sur les effets du chaulage sur la minéralisation des sols
- Plusieurs actions afin d'agir sur la réduction de l'érosion et fuites associées en système légumier, pommes de terre et élevage
- La poursuite des actions en faveur la réduction des usages de phytosanitaires, avec notamment des rendez vous à venir sur la pulvérisation de précision (buse à buse) selon la pression des adventices.
-

Plus de renseignements :

Au SMH : Armel GENTEN 02 98 69 51 95 / A la Chambre d'Agriculture : Gaëlle GUIOCHEAU 06 32 51 55 85

**Ne manquez pas
nos RDV !
Surveillez votre
boîte mail et SMS !**

Plus d'actualités et d'informations sur le site du SMH : <https://smhorn.fr/>



Avec le soutien financier de :

